

SÉANCES DES SECTIONS

TROISIÈME SECTION :
COLLECTIONS ANNEXÉES
AUX ARCHIVES ET AUX BIBLIOTHÈQUES

PROCÈS-VERBAUX
RÉDIGÉS PAR VICTOR TOURNEUR
Secrétaire-rapporteur.

Séance du lundi 29 août.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. E. Hauviller, directeur des Archives de Metz, assisté de M. Victor Tourneur, secrétaire.

M. le Président. — Les organisateurs du congrès ont eu une idée heureuse en convoquant cette 3^e section : nous aurons, en effet, à nous occuper de plus d'une question intéressante. Parmi les matières que nous avons à traiter, figure en premier lieu la restauration des manuscrits en papier.

M^{lle} Samuelson va nous exposer son rapport.

M^{lle} Samuelson (Lund) donne lecture de son travail (voir *Rapports*, page 205).

M. le Président. — Je crois pouvoir adresser tous vos remerciements à M^{lle} Samuelson pour les divers procédés de restauration des manuscrits qu'elle nous a indiqués ; il faut avoir vraiment l'expérience que possède M^{lle} Samuelson pour réussir dans ces entreprises délicates ; et je crois qu'à la longue, avec la patience et le courage dont M^{lle} Samuelson a fait preuve, on pourra arriver à de très bons résultats.

M^{lle} Samuelson voudrait encore nous faire voir le côté pratique du système qu'elle préconise en exécutant quelques restaurations, au sujet desquelles elle nous donnera quelques indications supplémentaires.

Celles-ci pourront être faites pendant que nous discuterons le second point inscrit à l'ordre du jour.

Je prierai donc le R. P. Van den Gheyn de vouloir bien prendre la parole sur les « expositions de manuscrits » dans les bibliothèques.

Le R. P. J. Van den Gheyn (Bruxelles) (1). — La question que je vais avoir l'honneur de traiter devant vous est celle des expositions de manuscrits dans les Bibliothèques publiques. Je m'en tiendrai strictement à l'énoncé de mon titre et parlerai seulement des expositions de manuscrits, à l'exclusion des incunables, estampes, reliures, cartes géographiques ou autres documents bibliographiques non manuscrits, l'exposition de ceux-ci devant se faire d'après d'autres principes qui leur sont propres.

Des bibliothèques qui avaient jadis des expositions remarquables, telles celles de Vienne et de Munich, y ont renoncé momentanément; la question de ces expositions est donc tout à fait opportune et les avantages certains que peut présenter une exposition permanente annexée à un cabinet de manuscrits, méritent d'être pris en considération.

Dans cette exposition on montrera tout ce que la bibliothèque a de plus remarquable; on y attirera ainsi beaucoup de personnes qui ne se seraient jamais risquées dans une austère section de manuscrits, où l'on ne rencontre généralement que des érudits.

Elles savent qu'elles pourront y circuler sans entrave, sans avoir à justifier d'aucun titre ou se soumettre aux formalités qui ouvrent les portes des salles de travail.

Pour un grand nombre de ces visiteurs, l'exposition présentera le plus vif intérêt; ils y découvriront toujours quelque détail intéressant pour l'objet de leurs études ou de leurs occupations.

Mais les érudits n'y trouveront pas moins de profit: les cabinets de manuscrits ne possèdent pas toujours le catalogue de leurs ouvrages; l'exposition fera connaître les richesses que contient le dépôt et mettra les chercheurs sur des pistes qui les conduiront parfois à des découvertes inattendues et intéressantes, sans qu'ils aient dû, pour cela, entreprendre de fastidieuses recherches.

Ces expositions sont, d'autre part, de nature à favoriser la conservation des manuscrits en évitant les demandes quoti-

(1) Voyez *Rapports*, p. 385.

diennes des ouvrages célèbres et les manipulations auxquelles elles donnent lieu.

On mettra encore sous les yeux les principaux types anciens d'écriture et les manuscrits dans toutes les langues, du plus grand nombre d'auteurs possible. On fera de même pour toutes les connaissances humaines qui seront représentées dans leur développement à travers les âges.

Pour ce qui concerne les manuscrits de la seconde classe, une question se pose: dans quel ordre doit-on les exposer? Faut-il diviser ceux-ci par écoles d'art, ou faut-il adopter un groupement chronologique?

Ce dernier principe nous semble le plus pratique, le dépôt n'ayant pas toujours un nombre de manuscrits suffisant pour qu'il vaille la peine de les classer par écoles, et cette classification présentant d'ailleurs souvent de graves difficultés dans l'application.

Examinons maintenant à quel point de vue on doit organiser ces expositions. Celles-ci doivent-elles être générales ou particulières? Nous estimons qu'il faut plutôt présenter des expositions générales, sans exclure pour cela les expositions particulières qui ne peuvent cependant, si nombreuses qu'elles soient, suppléer aux expositions générales. Elles comprendront deux grandes classes: la paléographie et l'art de la miniature. On ne manquera pas d'exhiber les spécimens d'écriture les plus fameux que possède la bibliothèque. Si peu important que soit le dépôt, il peut posséder une pièce paléographique rare qu'il importe de rendre accessible au public et notamment aux étudiants.

Il est même à conseiller dans l'intérêt de ces derniers, d'exposer les principaux ouvrages anciens, qui fourniront aux étudiants en philologie classique tous les éléments nécessaires à leurs travaux.

On adoptera donc de préférence le classement chronologique et il ne sera pas nécessaire de changer souvent les manuscrits. Remplacer fréquemment les manuscrits d'une exposition établie sur un plan méthodique, c'est annuler les catalogues et périmer sans aucun profit les indications des guides; d'une part, les visiteurs se renouvellent constamment et, d'autre

part, les érudits trouvent à la salle de travail les manuscrits non exposés. Ces derniers y poursuivent sans hésitation ni perte de temps, le travail amorcé dans la salle d'exposition.

Il nous a été donné d'apprécier en parcourant les principales bibliothèques d'Europe : Trèves, Francfort, Paris, Londres, le Vatican, etc., les avantages du système que nous préconisons, et c'est pourquoi nous demandons aux bibliothèques qui l'ont instauré de le conserver et de le développer, à celles qui ne l'ont pas encore appliqué de l'établir au plus tôt : les chercheurs leur en sauront gré. J'émetts donc le vœu suivant : que les bibliothèques qui ont instauré des expositions de manuscrits les gardent et les développent, que celles qui n'en ont pas en dressent, et que celles qui en eurent les rétablissent au plus tôt.

M. le Président. — La parole est à M. Schlitter.

M. Schlitter (Vienne) développe en allemand la question des expositions de manuscrits au point de vue historique.

M. le Président résume son exposé de la manière suivante : M. Schlitter est partisan des expositions de manuscrits, telles que les préconise le R. P. Van den Gheyn. Mais il voudrait que dans chaque pays, on organisât ces expositions de façon à reconstituer, dans l'ordre chronologique, l'histoire de la nation. On pourrait fort bien, en effet, réunir les chartes et manuscrits d'une époque déterminée, et les disposer de manière qu'au moyen de ces documents, on suive pas à pas les événements qui constituent l'histoire du pays pour cette époque. Il y a à Vienne une exposition conçue d'après ce plan, qui obtient l'approbation de tous les visiteurs.

Très juste et très heureuse à mon avis est la belle communication que nous a faite le R. P. Van den Gheyn, de sorte qu'on pourrait avoir des expositions particulières, générales et en même temps des expositions d'histoire nationale.

Personne ne demande la parole à ce sujet ?

M. Des Marez va nous entretenir des archives cinématographiques.

M. Des Marez (Bruxelles) (1). — Je n'ai pas l'intention de

(1) Voyez *Rapports*, p. 383.

vous faire un très long rapport, car je vais vous parler d'une chose que je n'ai pu étudier encore qu'imparfaitement. Le Conseil communal de Bruxelles a voté, en date du 11 avril dernier, un crédit de 2000 francs, pour constituer un fonds de films cinématographiques. L'importance d'un pareil vote ne vous échappera pas, et il est inutile de vous faire remarquer tout le parti que l'on pourrait tirer d'une collection de films représentant des épisodes intéressants de notre vie sociale. Pareille collection présenterait, dans un avenir même rapproché de nous, un très vif intérêt. Un choix judicieux doit évidemment présider à sa composition. Il faut s'arrêter à des faits importants, par exemple une séance au Parlement belge, l'avènement d'un prince, ou quelque autre fait se rapportant à la vie sociale contemporaine.

Pas n'est besoin de montrer que de semblables collections fourniraient aux historiens futurs des renseignements, beaucoup plus complets que ceux que peuvent donner les gravures, les dessins, les photographies et tous autres documents de l'espèce.

Je n'insiste pas non plus sur le point de vue pédagogique, dont l'utilité est indiscutable. Les projections cinématographiques constituent un moyen d'intuition de premier ordre. L'intérêt d'une collection de films cinématographiques ne pouvant être mis en doute, je voudrais vous poser quelques questions. Puisque vous êtes venus nombreux de divers pays, pourriez-vous me dire si, dans vos patries, on a déjà constitué des fonds d'archives cinématographiques ?

Si ces fonds existent, comment sont-ils organisés ?

D'après quels principes doivent-ils être constitués, et par quels procédés pourrait-on assurer aux films une conservation durable ? Jusqu'à présent, la ville de Bruxelles possède une petite collection que nous conservons en enveloppant les films de papier d'argent et les boîtes d'une bande de sûreté ; nous les plaçons dans un endroit sec et voûté, à cause de l'inflammabilité des pellicules. Il nous serait donc agréable de savoir s'il existe à l'étranger de semblables collections et, dans l'affirmative, comment et d'après quels principes elles sont établies ? Quelles mesures prend-t-on pour en as-

surer la conservation ? Estime-t-on qu'une semblable collection doit être une annexe de musée, ou bien peut-on la garder dans un dépôt d'Archives, comme c'est le cas à Bruxelles ?

M. Dubois (Amiens). — Je crois que le moyen employé à Bruxelles pour la conservation des films cinématographiques est insuffisant pour assurer à ces collections une assez longue durée. Les envelopper de papier d'argent est bien, certes, mais il serait préférable d'enrouler à l'intérieur du film une bande de ce papier, de même largeur et de même longueur que le film, de façon à séparer les unes des autres les couches successives du rouleau. Rien n'empêche, après cela, de protéger le film en l'entourant d'une enveloppe extérieure qui le mette mieux encore à l'abri de l'humidité.

Il nous semble que le procédé que nous venons de décrire assurerait la conservation des films pendant un temps indéterminé.

Quant à l'endroit où ces collections doivent être conservées, nous estimons avec l'honorable rapporteur, que ce sont de véritables archives et que leur place se trouve à côté des manuscrits et autres documents historiques.

M. Györy de Nadudvar (Vienne). — Il n'existe pas encore à Vienne d'archives cinématographiques, mais nous avons un fonds phonographique qui est conservé par la Direction de l'Institut.

M. Des Marez. — Je me suis adressé à Paris pour savoir quel mode de conservation il conviendrait d'employer. Il y a là toute une série de questions à résoudre, quant à la conservation, quant au prix, etc. De grands établissements de la ville sont venus nous offrir gratuitement tout ce que nous voulions, nous soumettant leur catalogue, de sorte que la constitution même de ce fonds n'a pas coûté un centime.

N'y a-t-il pas de fonds d'archives cinématographiques en Allemagne ?

M. le Président. — Je n'en connais aucun en Allemagne.

M. Des Marez. — La question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît dès l'abord ; la cinématographie se transformera ; elle va même évoluer rapidement, et il est certain que

l'outillage va se transformer. Si nous prenions des plaques photographiques d'il y a 30 ans, je crois que nous serions fort embarrassés d'en tirer parti, étant donné, pour ne citer que ce point, la différence de châssis. Il serait bon peut-être d'acheter dès maintenant une installation pour la projection des films tels qu'on les produit actuellement. Les sociétés de photographes pourraient discuter les moyens de conservation. Elles devraient être saisies de la question qui nous préoccupe.

M. le Président — La parole est à M. Corbierre.

M. l'abbé Corbierre (Paris) — Je prends la parole pour vous dire quelques mots de la *Revue internationale de sigillographie*. La question sigillographique me préoccupe depuis longtemps déjà. Il y a environ dix ans, je formais des collections, mais je les faisais tout seul, et cela me parut bientôt banal ; je me mis en relations avec d'autres personnes, et comme d'après la devise : « L'Union fait la force », cette union devait servir la revue de sigillographie, je m'adressai donc à plusieurs personnes, qui toutes m'ont répondu :

« Vous n'arriverez jamais ; d'abord, les articles vous manquent ; ensuite, les fonds vous feront défaut ». Je ne me suis pas laissé abattre par de telles objections ; j'ai commencé, j'ai fait paraître la revue, elle a paru.

Je me suis adressé en Allemagne ; un de ces Messieurs m'a promis de me donner la sigillographie de l'Allemagne qui est considérable ; il me garantit 10.000 fiches. Pour la France, je n'ai pas osé remettre la main à la pâte que M. Picard avait si bien maniée : M. Picard n'aurait pas été content !

M. Delisle, mon professeur, m'a promis de m'aider ; de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Espagne, j'ai reçu, de personnes compétentes à qui je me suis adressé, la promesse d'être renseigné sur la sigillographie respective de ces divers pays. Dans le premier fascicule paru, il y a 17 sceaux ; 6 de la Belgique, 6 de l'Allemagne, et 5 de la France.

Mais je ne veux pas assumer toute la responsabilité de l'entreprise sur mes faibles épaules. Je vous demande donc votre collaboration.

Les matériaux ne manquent pas pour rendre la revue intéressante. C'est ainsi que je possède une collection de moulages de 5 à 6000 exemplaires, parmi lesquels figurent notamment les sceaux conservés au Vatican.

J'ai été aidé dans ma tâche par de nombreux collaborateurs dont j'espère voir le nombre s'augmenter encore avec le temps.

M. le Président. — Cette revue pourra nous rendre de très grands services.

La parole est à M. Schoengen pour traiter de la restauration des manuscrits.

M. Schoengen (Zwolle) émet diverses considérations sur son rapport (1).

M. le Président. — Je remercie M. Schoengen de son intéressante communication. Je regrette beaucoup que M. Casanova n'ait pu nous donner un rapport sur les moyens employés en Italie pour la restauration des manuscrits. La communication n'eût pas manqué de nous intéresser.

M. Casanova (Naples). — En Italie nous nous servons d'amiante pour la restauration des documents employés journellement. Nous emploierions volontiers toute autre substance qui donnerait de bons résultats, mais il faudrait pour cela que son efficacité fût très grande ; nous avons de la patience, nous attendrons.

Les assistants examinent ensuite les résultats du travail que M^{lle} Samuelson vient d'exécuter sous leurs yeux. L'opératrice a réussi à restaurer une pièce d'archives en papier fortement avariée.

M. Stainier annonce à l'assemblée que la conférence avec projections lumineuses ne peut avoir lieu, les diapositifs ayant été égarés pendant le voyage. Cette conférence sera donc remplacée par la continuation de la discussion relative

(1) La sténographie de la communication de M. Schoengen étant pleine de contradictions et le secrétaire n'ayant pu les tirer au clair, on a demandé à M. Schoengen de donner un résumé substantiel de sa communication. Malgré de nombreuses lettres de rappel, on n'est parvenu à obtenir de M. Schoengen que des promesses restées sans suites. On se trouve donc dans la nécessité de renvoyer simplement à son rapport (Voir p. 555).

à la question des Bibliothèques publiques, dans la salle E, mercredi à 11 heures.

M. le Président. — Messieurs, nous avons épuisé notre ordre du jour : Cet après-midi à 2 1/4 heures, j'aurai l'honneur de vous faire voir une petite exposition de sceaux, que j'ai moulés d'après un nouveau procédé.

Je prierai ceux de ces Messieurs, qui ont déjà vu des expositions de ce genre, de vouloir bien me présenter leurs observations.

Le séance est levée à 12 1/4 heures.

Séance de l'après-midi : à 2 1/2 heures, dans le *Cabinet de Sigillographie des Archives générales du royaume*, sous la présidence de M. Cuvelier.

M. Hauviller développe son intéressant rapport sur le procédé de reproduction des sceaux dont il est inventeur (1). De multiples spécimens de son travail se trouvaient exposés, et permettaient aux auditeurs de se rendre compte des moyens employés, ainsi que des avantages qu'ils présentent.

M. Cuvelier félicite M. Hauviller des résultats auxquels il est arrivé ; il espère que le système de M. Hauviller s'affirmera profitable, pratique et utile pour le plus grand avantage des collections de moulages de sceaux.

La 3^e section s'est encore réunie le 31 août à 11 1/4 heures sous la présidence de M. Hauviller.

M. Schoengen y a de nouveau entretenu l'assemblée de la restauration des manuscrits, et M. Casanova a présenté des observations. Pour les motifs exposés ci-dessus (p. 750), le rapporteur regrette de ne pouvoir rendre ici un compte exact de ce qui a été dit à ce propos.

(1) Voir p. 186.